

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Second projet éolien Saint Sulpice les feuilles (87160)

De : Nicole CHRUSCIEL COUTHIER <nicole.chrusciel@gmail.com>

Date : 27/12/2021 23:35

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Copie à : Olivier Couthier <olivier.couthier@gmail.com>, Nicole COUTHIER CHRUSCIEL <nicole.chrusciel@gmail.com>

A l'attention de Messieurs les commissaires enquêteurs,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je suis CONTRE ce nouveau projet éolien.

- 1) - Les éoliennes E1, E2, E3 sont situées sur une zone où se situe 3 captages d'eau potable, desservant Arnac La Poste. Mme le Maire d'Arnac est intervenue pour dire son rejet d'un tel projet !
- 2) - Le pont sur la Benaize risque d'avoir un impact sur les berges de cette rivière.
- 3) - Les chauves-souris et les oiseaux protégés, ont été en quantité sous estimée dans l'étude du cabinet Calidris.
- 4) - Des zones humides, ici et là, ne sont pas englobées dans le calcul global des 2600m2 impactés.
- 5) - L'affichage est absent sur la N20, 1 seule pancarte à Piegut, à l'intersection de la route allant vers Arnac, dos à la D 912 de Ruffec à SSF - Pas de pancarte sur la départementale allant de Bois Mandé à St Sulpice les Feuilles.

Les évènements climatiques les plus marquants de 2020 (Tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses, inondations et feux de forêts) montre « l'URGENCE » de décarbonner la planète.

Malgré les alertes lancées depuis des années par la communauté scientifique, la concentration atmosphérique de gaz à effet de serre ne cesse d'augmenter et de concert le réchauffement climatique.

Dans le cadre du recours de la ville de Grande-Synthe devant le Conseil d'État, les quatre organisations de l'Affaire du Siècle (Notre Affaire à Tous, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France) ont mandaté le cabinet Carbone 4 afin de répondre à la question suivante : l'État est-il véritablement en capacité de tenir les objectifs qu'il s'est fixés en matière de lutte contre le changement climatique à l'horizon 2030, au regard des mesures qu'il a prises jusqu'ici ?

Sans surprise, le rapport rendu en février 2021 montre que les solutions ne passent pas par les éoliennes qui produisent de surcroît du CO2 de manière indirecte : construction de la centrale, extraction du carburant etc... Mais par onze paramètres structurants qui couvrent un potentiel de l'ordre de 80 % des réductions totales attendues dans la SNBC à l'horizon 2030 sur trois secteurs.

- ● Le **transport de personnes** : trafic ferroviaire, part modale du vélo, part des véhicules particuliers à faibles émissions, nombre moyen de passagers par véhicule particulier ;
- ● Le **logement** : nombre total de logements rénovés de manière performante, le nombre de logements chauffés au fioul et au gaz ;
- ● L'**agriculture** : taille du cheptel bovin à viande, part de déjections méthanisées, part des surfaces agricoles utiles (SAU) en agriculture bio, part des SAU dédiées à la culture de légumineuses.

Étude réalisée par [Alexandre Joly](#), Responsable du Pôle Énergie, et [César Dugast](#), Responsable du Pôle Neutralité chez Carbone 4

www.carbone4.com/wp-content/uploads/2021/03/LEtat-français-se-donne-t-il-les-moyens-de-son-ambition-climat.pdf?mc_cid=ef782f5dd9&mc_eid=757a91c7f4
carbone4.com

Nous résidons à la jonction de 3 départements : la CREUSE, l'INDRE et la HAUTE VIENNE

Les élus réagissent et organisent leur riposte. Quand les promoteurs ne manquent pas d'air, les élus sortent du bois... Six mois de décisions inédites en cascade.

A MARSAC (5 machines) les promoteurs et opposants jouent aux chats et à la souris. En arrière-plan figure un projet de

parc naturel régional sur les monts d'Ambazac.

Les oppositions ne sont pas que de principe, elles s'appuient aussi sur du tangible. Ainsi le retour d'expérience édifiant d'AZÉRABLES et St SÉBASTIEN (10 machines) "vacciné" pour tout nouveau projet est le reflet d'un sentiment général. Voir délibérations en pièces jointes !

Après avoir été l'un des 1ers à ouvrir la porte aux promoteurs, voici 15 ans, le maire Yves Aumaître dit ouvertement qu'il regrette au regard des multiples déconvenues qui ont émaillé ce projet. Son conseil a d'ailleurs pris une délibération fin 2020 pour rejeter clairement toute nouvelle implantation.

Juste à côté, 4 machines en cours de construction entre St SÉBASTIEN et La CHAPELLE-BALOUÉ après que le permis a été prorogé. Entre temps la municipalité a basculé, notamment à cause du sujet éolien.

Ce projet-là a touché par ricochet les communes voisines : "pour faire passer les camions de chantier chez nous, ils voulaient enlever notre calvaire...", s'indigne Geneviève Barrat à St-GERMAIN-BEAUPRÉ. Les camions ne pouvant pas passer par ici se sont alors reportés sur BAZELAT, ce qui a fini de dégouter aussi le maire Patrice Piarraud : "On a accordé l'autorisation de passage pour qu'ils aillent sur La CHAPELLE-BALOUÉ... Mais c'est un massacre sur notre voirie, sur nos haies..."

Pour protéger sa voirie, Yves Aumaitre, maire d'AZÉRABLES avait promulgué un arrêté municipal interdisant la traversée de sa commune aux poids lourds de 44 tonnes et plus. Les gendarmes sont intervenus pour permettre malgré tout le passage des convois exceptionnels (dont certains immatriculés à l'étranger) transportant les éoliennes de St SÉBASTIEN et La CHAPELLE-BALOUÉ.

Le projet éolien du Bois de Bouery à MAILHAC SUR BÉNAIZE prévoit le défrichement de 2,6954 hectares de parcelles de bois. Où est l'écologie ?

Après avoir avalisé 4 éoliennes en 2014 (Dont une à perdu une pale d'hélice récemment), les élus de La SOUTERRAINE ont voté contre un projet voisin en Haute-Vienne (les Terres Noires).

Le projet de LIF, 4 éoliennes entre VAREILLES dans la Creuse et St-SULPICE-LES-FEUILLES en Haute-Vienne, à 500 m des habitations, a provoqué les foudres de la population. Une manifestation, un passage au JT de FR3, plusieurs articles de journaux, une pétition de 723 signatures contre le projet - 618 observations sur le registre dématérialisée : 613 contre - 5 pour (Dont les 4 propriétaires des terrains ayant signé avec le promoteur). Les enquêteurs ont émis un avis défavorable.

Dans ce dossier, la DRAC indique dans son courrier du 20/10/2017 (Cf. Projet de LIF) que l'architecte des bâtiments de France « ne souhaite pas se prononcer sur ce dossier dans un site déjà dégradé par la présence d'éoliennes ». La Co-visibilité n'épargnerait aucun monument historique à 35 km à la ronde, ni même les chemins de Compostelle.

La communauté de Communes du Pays Sostranien considérant le nombre exponentiel de projets éoliens sur notre territoire, le lobbying important dont sont l'objet les élus, l'importance de la préservation des paysages, le flou qui entoure la question du devenir des parcs éoliens à moyens terme, l'absence de concertation à l'échelon départemental en la matière, a demandé à l'état de mettre en place un moratoire sur les projets éoliens et la mise en place d'une véritable instance de concertation à l'échelle départementale....

Dans le même temps, Brigitte Pistre, maire de FRAZÉ(27) et Michel Couder, maire de COURCIVAL (72), appellent les maires de toute la France à soutenir une « lettre ouverte au Président de la République » pour que soit prise en compte la parole des maires sur le sujet de l'éolien.

Pour en revenir à notre cas, rappelons que nous sommes à la jonction de TROIS départements. Nous sommes dans la Creuse mais à 6 km à vol d'oiseau du projet éolien objet de cette enquête.

Aujourd'hui 16 éoliennes tournent dans le nord de la Haute-Vienne. Mais la construction de 71 autres a déjà été validée par le préfet et des dossiers pour une soixantaine d'autres sont en cours d'instruction.

Sur un court périmètre, ces trois départements présentent des dossiers soit déjà autorisés, soit en cours d'instruction : VAREILLES, ST SULPICE LES FEUILLES, ST-AGANT DE VERSILLAT, BEAULIEU, MOUHET, MARSAC, MAGNAC-LAVAL, SAINT-PARDOU, BLANZAC, ST FIEL, ANZÈME, FONTENAY, ARGY, SOUGÉ, FOLLES, BERSAC, ST SYMPHORIEN, BALLENDENT, ST SORNIN (Verrines), ST SORNIN (Longe), ÉVAUX LES BAINS, FONTANIÈRES, GLÉNIC, ST HILAIRE LA PLEINE, AHUN, SOUS-PARSAT, BENEVENT-L'ABBAYE, LAURIÈRE, LA CHAPELLE-BALOUÉ, VIGOUX, MANSAT, CHATEAUPONSAC, LAURIERE,

ARNAC (2 projets), DOMPEIRE, BELLAC (Croix de la Pile), BELLAC (Coucellas), JANAILLAT, VAL D'ISSOIRE, Val D'OIRE (Gassouilles) & GARTEMPE (Renard), PLAISANCE, (Terrage 2 projets), LATHUS, MOULISMES, JOUAC, ST-LEGER (Croix du Picq), ST MATHIEU, CROZANT, ARGENTON SUR CREUSE, CHAILLAC, LA CHATRE LANGLIN, FURSAC, ST PRIEST-LA-FEUILLE, NOTH, Etc..

Au secours !!! Sauf erreur, cela s'apparente au **mitage du nord de notre région**. Les éoliennes transforment tous nos paysages en sites industriels. Comment ne pas comprendre la détresse des habitants ?

Il conviendrait de respecter l'humain, la biodiversité, les zones humides avant toutes autres considérations et ce n'est pas le cas actuellement.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de recevoir Messieurs les commissaires enquêteurs, mes respectueuses salutations.

Nicole CHRUSCIEL-COUTHIER

Château de Fontvieille
23300 VAREILLES
06 07 69 62 24

Conclusion : Avec le coût exorbitant des éoliennes, il vaudrait mieux financer l'isolation et la rénovation des maisons, accompagner les agriculteurs et éleveurs dans la transition écologique qui s'impose, tout en leur assurant un revenu décent en regard de l'énormité du travail qu'ils accomplissent.

En fin de carrière, si leur retraite leur permettait de vivre dignement, ils ne seraient pas acculés à signer pour avoir des éoliennes sur leurs terres.